

VILLE DE CHATELAILLON-PLAGE
Charente-Maritime

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DÉCEMBRE 2025

(Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du CGCT)

La convocation du Conseil municipal a été faite le 11 décembre 2025.

PRÉSENTS : Stéphane VILLAIN - Régis LEBAS - Lynda BEAUJEAN - Nathalie MARTIN - David LABICHE - Muriel GILLIUM - Morgan MOREAU - Jean-Luc STAUB - Pascal MONNET - Nathalie OGIER - Valentine GÉNITEAU - Thi DUONG - Laurent MULLON - Guillem TEXIER - Valérie DELARUE - Manuel DOMINÉ -Carine COLLEDGE - Stéphanie MORINIERE - Christine COUSIN - Jean-Luc BULET - Philippe DELAPORTE

ABSENTS ET REPRÉSENTÉS : Thierry COULON par Pascal MONNET - Céline VIRLOGEUX par Nathalie OGIER - Guillaume LHERITIER par Jean-Luc STAUB - Laurent MARIEN par Régis LEBAS - Cynthia VASSORT par Nathalie MARTIN - Candy DION par David LABICHE - Marie MOUFFOKES par Muriel GILLIUM ;

ABSENT : Nicolas TREILLARD

Secrétaire de séance : Valérie DELARUE

Présents : 21

Absents : 8

Pouvoirs : 7

Pour l'adoption : 28

Ordre du jour :

1a. Liberté locale et moyens d'agir des communes – Motion de soutien à l'AMF
Rapporteur : Stéphane VILLAIN

1. Tarif social de la cantine scolaire – Convention entre la mairie et le CCAS
Rapporteur : Stéphane VILLAIN

2. Participation mutuelle pour les agents
Rapporteur : Stéphane VILLAIN

3. Mise à disposition d'un agent auprès du SILYCAF
Rapporteur : Stéphane VILLAIN

4. RIFSEEP : Création d'une IFSE sujétion
Rapporteur : Stéphane VILLAIN
5. Grille des tarifs de la régie de recettes de la médiathèque – Mise à jour
Rapporteur : Lynda BEAUJEAN
6. Marché de travaux d'entretien, de maintenance et d'élagage des espaces verts sur le territoire communal– Années 2022-2025 - Avenant N°1 LOT 1
Rapporteur : David LABICHE
7. Marché de travaux d'entretien, de maintenance et d'élagage des espaces verts sur le territoire communal - Années 2022-2025 - Avenant N°1 LOT 3
Rapporteur : David LABICHE
8. Marché de nettoyage de la voirie, des espaces publics et des bâtiments communaux – Années 2022-2025 - Avenant N°1 LOT 1
Rapporteur : Pascal MONNET
9. Marché de nettoyage de la voirie, des espaces publics et des bâtiments communaux – Années 2022-2025 - Avenant N°1 LOT 2
Rapporteur : Pascal MONNET
10. Marché de nettoyage de la voirie, des espaces publics et des bâtiments communaux – Années 2022-2025 - Avenant N°2 LOT 3
Rapporteur : Pascal MONNET
11. Tarifs 2026 de la régie des droits de place
Rapporteur : Stéphanie MORINIÈRE

Stéphane VILLAIN ouvre la séance et procède à l'appel des élus. Il désigne ensuite le secrétaire de séance et fait approuver le compte rendu Conseil municipal du 17 novembre 2025. Puis il passe la parole à David LABICHE pour présenter toutes les animations des fêtes de fin d'années, Le marché de Noël du jusqu'au 31 décembre, la sainte Lucie qui a eu lieu samedi dernier avec cette année un défilé des jeunes agriculteurs qui avaient illuminé leurs tracteurs. Quant à la crèche vivante, elle se tiendra du 20 au 23 décembre à 19h00, la forêt magique dans le parc jusqu'au 4 janvier 2026 et enfin la baignade des Banquisards le 28 décembre à 11h00.

1-LIBERTE LOCALE ET MOYENS D'AGIR DES COMMUNES - MOTION DE SOUTIEN A L'AMF

Code nomenclature : 1.7.2.

Stéphane VILLAIN explique aux membres du Conseil municipal que, lors du 107^e Congrès des maires de France, l'Association des Maires de France (AMF) a réaffirmé que la liberté locale est incontournable pour le pays, et qu'elle ne peut exister sans des garanties juridiques et financières.

L'AMF a fait des propositions concrètes en ce sens, détaillées dans sa « résolution générale » adoptée lors de ce Congrès.

Les Maires ont été particulièrement nombreux à y participer, marquant un soutien fort au travail de l'AMF.

A l'heure où le budget est encore en discussion et le projet de texte sur la décentralisation est en cours d'élaboration, il est utile de poursuivre cette mobilisation collective en faveur de la liberté locale et des propositions de l'AMF.

L'AMF a donc rédigé une motion qu'elle propose aux Maires de France d'adopter en conseil municipal afin de marquer localement leur soutien.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la motion présentée par l'AMF.

2-TARIF SOCIAL DE LA CANTINE SCOLAIRE - CONVENTION ENTRE LA MAIRIE ET LE CCAS

Code nomenclature : 8.1.4.

Le 17 juillet 2014, le conseil municipal de Châtelailon-Plage a validé la mise en place de la tarification sociale de sa cantine scolaire.

TARIFS CANTINE 2025-2026	TARIFS 2025-2026	Tarif Q1 et social 2025-2026	Montant dû par le CCAS au service scolaire en 2025-2026
Tarif enfant Châtelailon	4,15 €	1,05 €	3,10 €
Tarif projet d'accueil individualisé (PAI)	2,05 €	1,05 €	1,00 €

Le Conseil Municipal unanime :

- Valide le projet de convention de remboursement jointe en annexe ;
- Autorise le Maire à signer cette convention.

3-PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – VOLET SANTE

Code nomenclature : 4.1.7.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux.

Cette ordonnance introduit en effet le caractère obligatoire de cette participation à la garantie santé à compter du 1^{er} janvier 2026.

Dans ce cadre, la participation minimale des employeurs territoriaux en matière de Frais de Santé à compter du 1^{er} janvier 2026 s'établit à 15€ par agent et par mois (soit 50 % d'un montant de référence fixé à 30€).

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- Autorise la collectivité à participer au financement des contrats individuels labellisés de protection sociale complémentaire en matière de santé à hauteur de 15 euros par mois et par agent, quelle que soit sa quotité de travail, sous réserve qu'il produise un justificatif de cette labellisation chaque année, ceci dès le 1^{er} janvier 2026 ;
- Demande d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

4-MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DU SILYCAF

Code nomenclature : 4.4.1.

Monsieur le Maire rappelle que, selon le code général de la fonction publique et notamment le décret n°2008-580 du 18 juin 2008, les fonctionnaires titulaires ou en CDI peuvent être mis à disposition auprès d'une ou plusieurs collectivités pour y effectuer tout ou partie de leur service.

Il explique qu'un agent a rejoint le personnel de la Mairie au 1^{er} février 2025, il était jusqu'alors employé par le SILYCAF en qualité de responsable afin d'assurer le pilotage du PAPI.

Le Conseil municipal unanime :

- Approuve la mise à disposition d'un agent auprès du SILYCAF ;
- Autorise le Maire à signer avec le SILYCAF la convention de mise à disposition d'un agent de la Mairie dans les conditions précisées ci-dessus.

5-RIFSEEP - INSTAURATION D'UNE INDEMNITE SPECIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT (ISFE)

Code nomenclature : 4.1.7.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L.714-13 du Code Général de la Fonction Publique, les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et du cadre d'emplois des gardes champêtres peuvent bénéficier d'un régime indemnitaire propre dont les modalités et les taux sont fixés par décret.

Le Conseil municipal unanime :

- Instaure le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel applicable aux cadres d'emplois décrits ci-dessus (stagiaires, titulaires et contractuels), versé selon les modalités définies ci-dessus et ce, à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- Autorise le Maire à fixer le montant de l'ISFE et de la part variable versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées ci-dessus ;
- Demande d'intégrer que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence ;
- Demande d'inscrire au budget les crédits nécessaires ;
- Autorise l'autorité territoriale à procéder à toutes formalités afférentes à la mise en place de ce dispositif.

6-GRILLE DES TARIFS DE LA REGIE DE RECETTES DE LA MEDIATHEQUE - MISE A JOUR

Code nomenclature :7.1.5

Lynda Beaujean propose au Conseil municipal d'actualiser certains tarifs applicables au sein de la régie de recettes, et plus particulièrement ceux relatifs aux boissons et produits de petite restauration proposés à l'espace café de la Médiathèque.

3.Tarifs annexes Café de la Médiathèque

Tarifs applicables à compter du 1 janvier 2026

- Café expresso ou café allongé	1.00 €
- Sirops à l'eau	
- Bouteille eau 50 cl	
- Boissons chaudes autres : café au lait, macchiato, chocolat chaud, cappuccino, thé menthe sucré, etc.)	1.50 €
- Boissons froides (Sodas, Eau gazeuse, Jus de fruits)	2.00€
- Mocktail signature (en saison)	3.00 €
- Confiseries et petite restauration	1.50 €

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la nouvelle grille tarifaire présentée, applicable à compter du 1^{er} janvier 2026.

7-MARCHE D'ENTRETIEN, DE MAINTENANCE ET D'ELAGAGE DES ESPACES VERTS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL - ANNEES 2022 à 2025 - AVENANT N°1 AU LOT N°1

Nomenclature : 1.1.25

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- Confirme l'avis de la CAO et d'approuver la passation de l'avenant n°1 au lot n°1 du marché d'entretien, de maintenance et d'élagage des espaces verts sur le territoire communal (2022-2025), actant une prolongation du marché jusqu'au 30 avril 2026 ainsi qu'une augmentation d'un montant de 76 067,56 € HT (91 281,07 € TTC) ;
- Autorise le Maire à signer l'avenant et tout document afférent à cette opération ;
- Autorise le Maire à notifier l'avenant à la société Carré Vert Paysage

8-MARCHE D'ENTRETIEN, DE MAINTENANCE ET D'ELAGAGE DES ESPACES VERTS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL - ANNEES 2022 A 2025 - AVENANT N°1 AU LOT N°3

Nomenclature : 1.1.25

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- Confirme l'avis de la CAO et d'approuver la passation de l'avenant n°1 au lot n°3 du marché d'entretien, de maintenance et d'élagage des espaces verts sur le territoire communal (2022-2025), actant une prolongation du marché jusqu'au 30 avril 2026 ainsi qu'une augmentation d'un montant de 40 000 € HT (48 000 € TTC) ;
- Autorise le Maire à signer l'avenant et tout document afférent à cette opération ;
- Autorise le Maire à notifier l'avenant à la société ID VERDE

9-MARCHE DE NETTOIEMENT DE LA VOIRIE, DES ESPACES PUBLICS ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - ANNEES 2022 - 2025 - AVENANT N°1 AU LOT N°1

Nomenclature : 1.1.25

Le Conseil municipal unanime :

- Confirme l'avis de la CAO et d'approuver la passation de l'avenant n°1 au lot n°1 du marché de nettoyage de la voirie, des espaces publics et des bâtiments communaux, actant une prolongation du marché jusqu'au 30 avril 2026 ainsi qu'une augmentation d'un montant de 3 898,48 € HT (4 678,18 € TTC),
- Autorise le Maire à signer l'avenant et tout document afférent à cette opération ;
- Autorise le Maire à notifier l'avenant à l'association L'Escal

10-MARCHE DE NETTOIEMENT DE LA VOIRIE, DES ESPACES PUBLICS ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - ANNEES 2022 - 2025 - AVENANT N°1 AU LOT N°2

Nomenclature : 1.1.25

Le Conseil municipal unanime :

- Confirme l'avis de la CAO et d'approuver la passation de l'avenant n°1 au lot n°2 du marché de nettoyage de la voirie, des espaces publics et des bâtiments communaux, actant une prolongation du marché jusqu'au 30 avril 2026 ainsi qu'une augmentation d'un montant de 6 651,91 € HT (7 982,29 € TTC) ;
- Autorise le Maire à signer l'avenant et tout document afférent à cette opération ;
- Autorise le Maire à notifier l'avenant à l'association L'Escal

11-MARCHE DE NETTOIEMENT DE LA VOIRIE, DES ESPACES PUBLICS ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - ANNEES 2022 - 2025 - AVENANT N°2 AU LOT N°3

Nomenclature : 1.1.25

Le Conseil municipal unanime :

- Confirme l'avis de la CAO et d'approuver la passation de l'avenant n°2 au lot n°3 du marché de nettoyage de la voirie, des espaces publics et des bâtiments communaux, actant une prolongation du marché jusqu'au 30 avril 2026 ainsi qu'une augmentation d'un montant de 75 000 € HT (82 500 € TTC) ;
- Autorise le Maire à signer l'avenant et tout document afférent à cette opération ;
- Autorise le Maire à notifier l'avenant à la société PAPREC SUD OUEST

12-TARIFS 2026 DE LA REGIE DES DROITS DE PLACE

Code nomenclature 3-5-7

Les tarifs d'occupation du domaine public et des droits de place sont étudiés chaque année et donnent lieu à différentes évolutions ou modulations. Ces tarifs ont été présentés en

commission Commerce-Marchés du 4 décembre dernier, la grille tarifaire proposée est établie ainsi :

DROITS DE PLACE		TARIFS 2025	TARIFS 2026
Marché Couvert	Loyer / mois. Par M ²	27,00 €	28,00 €
	Place réservée rue Fauconnier (Forfait / an) type camion Frigo	300,00 €	300,00 €
	Place réservée rue Fauconnier (Forfait / an) type Véhicule léger	200,00 €	200,00 €
	Participation Traitement Déchets / mois.		
	Gros producteurs	410,00 €	430,00 €
	Moyens producteurs	204,00 €	215,00 €
	Petits producteurs	123,00 €	130,00 €
Marché forain	Du 01/10 au 31/03, ML par jour	1,90 €	2,00 €
	Du 01/04 au 30/09, ML par jour	4,50 €	4,75 €
	Forfait électricité marché volant / ML	0,80 €	0,90 €
	Abonnement annuel avec 2 jours / ML	150,00 €	153,00 €
	Abonnement annuel avec 1 jour / ML	115,00 €	119,00 €
	Abonnement « saison » (1er avril - 30 sept.)/ml	115,50 €	145,00 €
	Abonnement « saison été » (1er juillet - 1 ^{er} septembre)/ml (18 marchés)	70,00 €	90,00 €
	Tarifs pour électricité (cuisson, véhicule, rôtisserie, multiples appareils ou éclairages)		
	Abonnement annuel 2 jours	210,00 €	220,00 €
	Abonnement annuel 1 j ou 5 mois ou petit consommateur pour annuel 2j	105,00 €	115,00 €
	Pénalité pour emplacement non nettoyé (forfait)	300,00 €	400,00 €
Marché Nocturne	Abonnement juillet - août (vacances scolaires), ML par saison - électricité comprise	68,00 €	70,00 €
Marché charentais	Abonnement ML par saison (13 à 14 dates) sans ou avec électricité	42 53	45 55
Marchés festifs	Châtel en Fête, Fête des Huîtres et des Moules ... / ML et par jour	25,00 €	28,00 €
Apéro du Marché	Commerçants du marché couvert		250,00 €
	Commerçants de la rue du Marché		350,00 €
Artistes, Musiciens de rue	Forfait saison. Soumis à autorisation, 1 fois / semaine	90,00 €	90,00 €
Artistes Libres de la rue du Marché	Sauf matins de marchés hebdomadaires / sauf marché de Noël	220,00 €	225,00 €
Fête Foraine	M ² par jour	0,41 €	0,42 €
	Forfait du manège à l'année	3 750,00 €	3 850,00 €
	Forfait grand manège juillet-août (> 350 m ²)	6 285,00 €	6 410,00 €
Vide Greniers	Particuliers. ML par jour	4,50 €	4,70 €
	Espace restauration m ²	1,60 €	1,70 €

	Professionnels. ML par jour	15,00 €	17,00 €
Terrasses	Secteur 1 : Ouverte. Forfait par M ² / an	42,00 €	44,00 €
	Secteur 1 : Fermée. Forfait M ² / an	60,00 €	63,00 €
	Secteur 2 : Ouverte. Forfait par M ² / an	28,00 €	29,00 €
	Secteur 2 : Fermée. Forfait M ² / an	50,00 €	52,00 €
Stationnement taxi	Forfait par an	500,00 €	500,00 €
Place réservée Transport de fonds	Forfait par an	1 300,00 €	1 400,00 €
Dépôt de Matériaux et Travaux	Par jour et par M ²	1,30 €	1,40 €
	Forfait par mois	500,00 €	525,00 €
	Pénalité/ Jour	500,00 €	600,00 €
	Frais de dossier / demande	12,00 €	15,00 €
Autres Occupations du domaine public	Absence de demande et /ou d'arrêté municipal pour les sociétés de déménagement	265,00 €	300,00 €
Cirque et Spectacle	Cauton Petit cirque	550,00 €	600,00 €
	Cauton Grand cirque	3 300,00 €	3 500,00 €
	Droit pour Grand cirque (> 100 places) / jour	120,00 €	125,00 €
	Droit pour Petit cirque (< 100 places) / jour	25,00 €	30,00 €
Affichage	Forfait / campagne selon règlement en vigueur	75,00 €	80,00 €
	Pénalité affichage sauvage	450,00 €	500,00 €
Enlèvement de Détritus, de déchets ou de dépôts de matériaux	Forfait à la prestation	1 000,00 €	1 000,00 €
Porte - revues, distributeur, porte menu, chevalet	Forfait par support / an dans la limite de 3	75,00 €	90,00 €
	Pénalité si dépassement		180€/ jour

Le Conseil municipal unanime :

- Approuve les tarifs 2026 de la régie des droits de place

L'ensemble des points de l'ordre du jour étant épuisé, Stéphane VILLAIN informe les membres que le prochain Conseil municipal se tiendra le 26 janvier 2026 à 18h30.

Il lève la séance à 19h36.

Le secrétaire de séance



Valérie DELARUE

Le Maire,



Stéphane VILLAIN